

Département du CALVADOS

Arrondissement de BAYEUX

**COMPTE-RENDU DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS**Date de la convocation

06/09/2020

Affichage

06/09/2020

Séance du 10 septembre 2020

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 9

Présents : 9

Votants : 9

L'an deux mille vingt, le dix du mois de septembre à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du CGCT, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Tracy-sur-mer, sous la présidence de Monsieur Daniel CATTELAÏN, Maire.

**Étaient présents les conseillers suivants :** Mesdames Messieurs CATTELAÏN, BOUCLIER, DELAUNE, DELCLEVE, GODEFROY, LEBOURGEOIS, LECHARDEUR, DE BOURGOING, Mr HILAIRE

**Absent(es) excusé(es) :** /

**Absent(es) :** /

**Secrétaire :** Mr LEBOURGEOIS

**N°01 - Délibération n° 36-2020****Devenir de la cale de Tracy-sur-mer**

Monsieur CATTELAÏN, maire de la commune informe qu'une concession d'occupation du domaine maritime a été instaurée en 1974, lors de la construction de la cale. Cette convention s'achève en 2024. Il est donc possible pour la commune de garder cette cale ou de faire une rétrocession auprès du domaine maritime à savoir que des travaux importants s'imposent.

Le maire demande à chaque élu de donner son avis et de se prononcer. A l'unanimité des membres présents, il est décidé de garder la cale en 2024.

**N°02 - Délibération n° 37-2020****SDEC - Effacement de réseaux rue Philippe de Bourgoing - 1<sup>ère</sup> tranche**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé à 171 909.82 € TTC.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 75 %, sur le réseau d'éclairage de 75 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 75 % sur le réseau de télécommunication.

La participation communale s'élève donc à 35 814.55 € selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange,

- prend acte que le SDEC ENERGIE est propriétaire du génie civil de télécommunication,
- donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,
- s'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi :
- décide du paiement de sa participation soit en une fois, à la réception des travaux (section de fonctionnement)
- s'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA.
- s'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 4 297.75 €,
- autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

<p><b>N°03 - Délibération n° 38-2020</b>  <b>SDEC - Effacement de réseaux rue Philippe de Bourgoing - 2<sup>ème</sup> tranche</b></p>
---

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé à, sur les bases de cette étude préliminaire, à 175 847.38 € TTC.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 75 %, sur le réseau d'éclairage de 75 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 75 % sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à 40 665.35 € selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- Sollicite l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- Souhaite le début des travaux pour la période suivante : 1er trimestre de l'année 2021 et informe le SDEC ENERGIE des éléments justifiant cette planification :
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- s'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- décide du paiement de sa participation soit :
  - en section de fonctionnement
- s'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,

- prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- s'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT, soit la somme de 4 396.18 €,
- Autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- Prend bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.

**N°04 - Délibération n° 39-2020**  
**Logement vacant - Fixation montant loyer**

Le logement communal situé au 6, route de Bayeux étant vacant, le conseil municipal décide de réviser le loyer et de le fixer à l'unanimité des membres à 450€ en l'état actuel.

**N°05 - Délibération n° 40-2020**  
**Passage piéton rue Marie-Rose Thonnard**

Suite à un entretien avec l'agence routière départemental, le maire soumet au conseil municipal la décision de mettre un passage clouté rue Marie-Rose Thonnard.

Vote : 7 « Pour »  
      : 2 « Abstentions »  
      : 0 « Contre »

Le conseil municipal décide donc de mettre en place un passage clouté sur la rue susmentionnée et autorise le maire à signer tous documents relatifs à cette démarche.

**N°06 - Délibération n° 41-2020**  
**Subventions**

Par délibération 28-2020 du 02 Juillet 2020, le conseil municipal avait décidé de reporter le vote des subventions.

Il est demandé au conseil de délibérer sur les propositions suivantes et décide d'accorder les subventions suivantes :

- ADMR : 400€
- Croix Rouge : 280€
- SPA : 40€
- SNSM : 280€

Ces dépenses sont prévues au budget primitif 2020 et sont imputés au compte 6574.

**N°07 - Délibération n° 42-2020**  
**Changement PC mairie**

L'ordinateur portable utilisé par la secrétaire est un achat mutualisé avec la commune de Meuvaines.

A ce jour, nous n'avons pas encore de devis établi, mais le conseil municipal accepte à l'unanimité de racheter un ordinateur en mutualité avec la commune de Meuvaines. La facture sera scindée en deux.

**N°08 - Délibération n° 43-2020**  
**SDEC - Kakémonos**

Suite à la délibération du conseil municipal du 29 mars 2019, la municipalité avait validé la dépense auprès du SDEC, pour la pose de 14 Kakémonos à l'occasion du 75<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement.

Au final, 16 kékomonos ont été posés. Il convient donc de modifier les montants initialement prévus de 1286.29€ TTC à 1391.90€ TTC. La contribution de la commune s'élève à 753.95€ déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC ENERGIE.

Après délibération, le conseil valide à l'unanimité le montant de 753.95€ à la charge de la commune. Cette dépense est prévue au budget 2020, sur le compte 65548.

**N°09 - Délibération n° 43-2020**  
**Adhésion**

Monsieur le maire présente les projets d'adhésion aux journaux d'informations des élus locaux suivants :

- AMF
- ANEL
- Eco-Maire

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'adhérer à l'AMF et Eco-Maire.

**Informations et questions diverses**

Procès JEANNE/COMMUNE : Monsieur le maire informe le conseil que la convocation devant la cour d'appel de Nantes a lieu le 22 septembre 2020. Le Conseil se réunira donc mardi 15 Septembre 2020 à 19h30.

COVID 19 : Il est possible de se faire tester à bayeux espace St Patrice de 14h à 19h.

Repas des anciens : Projet de panier garni à voir avec l'auberge des monts de Ryes ou achat chez un fournisseur externe.

Pôle emploi : 24 demandeurs d'emploi sur la commune

Site internet : Intervention de Madame LECHARDEUR, - le site est en voie de finalisation  
- mise en place d'une boîte mail.

Photocopieur : Intervention de Madame DELAUNE - Suite au devis et proposition établis, le conseil municipal décide de souscrire un contrat de location avec la société KODEN sur du matériel neuf.

Dit de l'eau : intervention de Monsieur DE BOURGOING : Promenade dans la commune le 3 Octobre 2020 à 17h45 avec plusieurs supports audiovisuel.

Permanences des élus le mercredi soir de 18h30 à 19h30. Un planning sera établi par Mme LECHARDEUR.

Nettoyage de la plage organisée par l'association « vivre ensemble du personnel » de l'hôpital de Bayeux le 25 septembre 2020 à 14h30. Actuellement 14 participants.

Renouvellement de vœux de mariage le 05 septembre 2020 ( noces d'or).

Bibliothèque de Longues sur mer : ouverte aux Traciens

Noël des enfants se déroulera le 20 décembre 2020 à 15h à Arromanches : 634€ de prévu pour 25 enfants.

Séance levée à 22h40

**Séance est levée à 20h15**

Conforme aux registres des délibérations  
S'en suivent les signatures au registre

Daniel CATTELAINE

Laurence BOUCLIER

Florence LECHARDEUR

Louis DE BOURGOING  
*Pouvoir à Mr Cattelain*

Joël DELCLEVE

Francis GODEFROY

Carole DELAUNE

Daniel LEBOURGEOIS

N° d'ordre	Libellés	N° délibération
1	Devenir de la cale de Tracy-sur-mer	36-2020
2	SDEC-effacement rue Philippe de Bourgoing - 1ère tranche	37-2020
3	SDEC-effacement rue Philippe de Bourgoing - 2ème tranche	38-2020
4	Logement vacant - fixation du loyer	39-2020
5	Passage piéton - rue Marie-Rose Thonnard	40-2020
6	Subventions 2020	41-2020
7	Changement PC mairie	42-2020
8	Adhésion	43-2020

